

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 15 août 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### 2030 rue des Bernaches

#### Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0040:

La demande de dérogation mineure 2023-0040 vise à :

Permettre la construction d'un deuxième bâtiment principal en zone résidentiel et de conservation, alors que le maximum prévu à la réglementation dans ce type de zonage est de 1.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 31 juillet 2023.



Carol Foley  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe